

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-PREFECTURE DE FONTAINEBLEAU
POLE DEPARTEMENTAL «TALENTS INTERNATIONAUX »

DEMANDE DE PASSEPORT TALENT

(Art. L.313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile « CESEDA »
Arrêté du 28 octobre 2016 fixant la liste des pièces à fournir pour l'exercice, par un ressortissant étranger, d'une activité professionnelle salariée)

1ère demande renouvellement changement de statut

Demander :

nom de naissance :

nom d'épouse :

prénoms :

sexe : masculin féminin né(e) le/...../..... à

pays : nationalité :

adresse :

code postal : commune :

tél. fixe : tél. portable :

adresse mail :

n° étranger (le cas échéant) :

LISTE DES PIÈCES

- passeport (pages relatives au n° du document, à l'état-civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée, au visa)
- carte de séjour, récépissé ou autorisation provisoire de séjour en cours de validité
- acte de naissance
- acte de mariage le cas échéant
- 3 photos d'identité récentes
- justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
 - * facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès internet) ou bail de location et dernière quittance de loyer datant de moins de 6 mois
 - * en cas d'hébergement chez un particulier :
 - attestation **originale** de l'hébergeant datée et signée
 - copie de sa carte d'identité ou de son titre de séjour
 - une facture d'électricité, gaz, eau, téléphone ou accès à internet de l'hébergeant datée de moins de six mois
 - un document d'un organisme **à vos noms et prénoms** à l'adresse de l'hébergeant + dernier relevé de compte bancaire

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

- curriculum vitae
- diplômes et titres obtenus en France et à l'étranger – **attention dans le cadre d'un changement de statut « étudiant » vers « passeport talent salarié qualifié », la production d'un diplôme de moins d'un an équivalent au Master est obligatoire.**
- le cas échéant, document justifiant que le diplôme obtenu équivaut au grade de Master (RNCP1) ou qu'il est labellisé par la Conférence des Grandes Ecoles (CGE)
- convention d'accueil en cours de validité ou **inscription pôle emploi** pour les passeports talents chercheurs
- certificats de travail justifiant d'une expérience professionnelle antérieure le cas échéant
- une lettre motivant le recrutement du salarié et détaillant ses fonctions (ou attestation d'employeur)
- contrat de travail
- CERFA correspondant à votre passeport talent demandé : document rempli, daté et signé par l'employeur
- trois derniers bulletins de salaire le cas échéant
- KBIS de la société employeur ou avis d'imposition s'il s'agit d'un particulier employeur
- attestation de versement des cotisations et contribution sociales (URSSAF, MSA...)

ATTENTION : En cas de changement de statut « salarié » vers « passeport talent », il faut justifier de deux ans avec le même employeur sauf rupture conventionnelle ou licenciement (certificat de travail,)

Conditions à remplir

TYPE PASSEPORT TALENT	CONDITIONS ET PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES
L.313-20-1 4801 – salarié qualifié / entreprise innovante	- conditions ressources : 37 310 euros brut minimum / an (2 fois le SMIC brut) - cerfa 15614*04 - tout document établissant la qualité de jeune entreprise innovante ainsi que le lien direct de l'emploi sollicité avec le projet de recherche et de développement de l'entreprise
L.313-20-2 4803 – carte bleue européenne salarié hautement qualifié	- conditions ressources : 53 836,50 euros brut minimum / an (environ 3 fois le SMIC brut) - cerfa 15615*01
L.313-20-3 4802 – salarié en mission	- conditions ressources : 33 579 euros brut minimum / an (1,8 fois le SMIC brut) - cerfa 15616*01 - justificatifs établissant à la date de la demande une ancienneté dans le groupe ou dans l'entreprise l'envoyant en mission d'une durée d'au moins de trois mois - justificatifs des liens entre l'entreprise établie en France et celle établie à l'étranger
L.313-20-4 9814 – chercheur	- convention d'accueil visée par le préfet
L.313-20-5 4804 – création d'entreprise	- pièces justificatives fixées par arrêté du ministre chargé de l'immigration et du ministre chargé de l'économie permettant d'évaluer le caractère réel et sérieux de son projet économique - justificatif d'un investissement d'au moins 30 000 euros dans le projet d'entreprise - vérification du respect de la réglementation en vigueur dans le domaine d'activité